

60<sup>ÈMES</sup> JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL DE PRÉSANSE

# Enjeux de la santé mentale : engagement et implication des SPSTI

La première session des Journées Santé Travail 2025 était consacrée au thème « **Enjeux de la santé mentale : engagement et implication des SPSTI** ». Deux conférences invitées, complémentaires et successives, ont ouvert cette session.

La première a dressé un état des lieux de la santé mentale en France et présenté les orientations nationales ; la seconde a illustré le rôle déterminant que peuvent jouer les SPSTI en matière de prévention et de soutien aux travailleurs.

Ces interventions ont été assurées par le Dr Stéphanie LAFONT RAPNOUIL, cheffe de projet à la Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie, puis par le Dr Clément DURET, chef de l'unité des pathologies professionnelles et de l'environnement à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches.

## Santé mentale : enjeux, priorités et orientations nationales

Dans sa conférence intitulée « **La santé mentale en 2025 : enjeux, priorités et orientations nationales** », le Dr LAFONT RAPNOUIL a d'abord clarifié les notions de santé mentale, de psychiatrie et de handicap psychique. La santé mentale concerne chacun, évolue au fil des expériences de vie et ne se limite pas à la présence ou à l'absence d'un trouble. La psychiatrie s'intéresse aux maladies mentales avérées, représentant une partie seulement des difficultés rencontrées dans la population. Le handicap psychique, enfin, renvoie aux conséquences fonctionnelles des pathologies psychiatriques sévères et ne doit pas être confondu avec les troubles neurodéveloppementaux ou le handicap intellectuel.

L'état des lieux présenté appelle à nuancer les chiffres souvent relayés. On distingue en effet souffrance psychique, troubles fréquents et troubles sévères. En France, 30 % de la population développera un trouble anxieux ou dépressif au cours de sa vie. Environ trois millions de personnes vivent avec un trouble psychiatrique sévère, tandis que le suicide demeure une problématique majeure avec plus de 9 000 décès annuels. Certaines populations sont particulièrement exposées : victimes de violences sexuelles, personnes LGBTQIA+, personnes incarcérées ou en situation de précarité. Le trouble de stress post-traumatique touche environ



Dr Stéphanie LAFONT RAPNOUIL, cheffe de projet à la Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie.

7 % de la population, alors même que l'exposition à des événements traumatiques est extrêmement courante.

L'année 2025, déclarée « *Grande cause nationale* », place trois priorités au centre de l'action publique : lutter contre la stigmatisation, renforcer le repérage précoce et encourager une mobilisation collective durable. Le plan gouvernemental « *Repérer, soigner, reconstruire* » prévoit notamment un modèle national d'intervention précoce pour les jeunes, un rapprochement entre médecine générale et psychiatrie, un développement des premiers secours en santé mentale et une amélioration de l'attractivité des métiers de la psychiatrie. Deux chantiers transversaux sont également engagés : une feuille de route dédiée au sommeil et une charte d'engagement sur la santé mentale au travail signée en août 2025.

Le Dr LAFONT RAPNOUIL a souligné que les déterminants de la santé mentale sont largement collectifs. Les facteurs structurels — politiques publiques, économie, inégalités sociales, discriminations — représentent environ 60 % de son évolution. Les conditions de vie et de travail comptent également, bien davantage que les caractéristiques individuelles, qui ne pèsent qu'à hauteur de 10 %. Cette répartition impose de penser la prévention autrement, en s'éloignant d'une approche focalisée sur les fragilités supposées des individus pour s'intéresser à leur environnement social et professionnel.

Les inégalités persistent notamment au travail ; les cadres, managers, stagiaires et intérimaires restent exposés à des niveaux élevés de stress.

En conclusion, le Dr LAFONT RAPNOUIL a rappelé que la santé mentale constitue un enjeu sociétal majeur nécessitant une réponse collective. Habitat, éducation, justice, transport, emploi : toutes les politiques publiques doivent y contribuer : « *Nous avons toutes et tous une santé mentale. Prenons-en soin. Et surtout, parlons-en* ».

### Santé mentale au travail : rôle du médecin du travail et des SPSTI

La seconde conférence invitée, présentée par le Dr DURET et intitulée « **À l'aune de la santé mentale, Grande cause nationale 2025, quelles places pour les SPSTI ?** », a prolongé cette réflexion en la replaçant au cœur du monde du travail et de l'action des Services.

Le Dr DURET a rappelé la définition de la santé mentale proposée par l'OMS : un état de bien-être permettant de faire face aux difficultés, de travailler de manière productive et de contribuer à la société. Cette notion s'inscrit dans un continuum allant du bien-être à la pathologie sévère. Dans les entreprises, l'essentiel des situations relève d'états intermédiaires (souffrance psychique, anxiété, dépression...) et non de troubles psychiatriques graves. La complexité de ces situations tient à l'imbrication des facteurs personnels, professionnels et sociétaux, ainsi qu'aux interactions permanentes entre vie privée et vie professionnelle.

Chaque année, 12 à 13 % des actifs développent un trouble anxieux ou dépressif. Près de la moitié se déclarent en situation de détresse psychologique. Les troubles psychiques constituent la première cause d'arrêts longs et jusqu'à 40 % des inaptitudes médicales. Les demandes de reconnaissance en maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux connaissent également une hausse notable. Ces phénomènes ont des impacts importants : souffrance individuelle, désorganisation pour l'entreprise, coûts pour la collectivité.

Le Dr DURET a insisté sur l'ambivalence du travail, à la fois facteur de protection lorsqu'il apporte reconnaissance et stabilité, et facteur de risque lorsqu'il prive d'autonomie, altère le sens ou impose des contraintes excessives. La sensibilité individuelle varie selon les ressources personnelles, ce qu'il nomme le « réservoir psychique ».

Dans ce contexte, le rôle des SPSTI et des médecins du travail est central. Sur le plan individuel, ils repèrent les signaux précoces de souffrance, orientent vers les soins, travaillent au maintien en emploi et accompagnent l'aménagement des postes. Ils traduisent l'impact du réel du travail pour l'employeur, transformant une situation individuelle en enjeu collectif. Sur le plan collectif, ils



Dr Clément DURET, chef de l'unité des pathologies professionnelles et de l'environnement à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches.

conduisent des analyses de poste, alimentent le document unique, mènent des actions pluridisciplinaires, conseillent employeurs et représentants du personnel. Leur posture indépendante leur permet d'assurer un rôle de médiateur, facilitant le dialogue social.

Les attentes des salariés à l'égard de la santé mentale au travail sont particulièrement fortes. En effet, plus des trois quarts demandent à leur employeur des actions concrètes en faveur de la santé mentale. Cette situation place les SPSTI au cœur d'une opportunité majeure pour renforcer leur rôle stratégique.

Le Dr DURET a évoqué plusieurs leviers pour convaincre les employeurs d'agir. Il recommande la mise en place d'un baromètre anonyme, permettant une photographie fiable du vécu des salariés. Une cartographie précise des risques par service, associée à des données RH telles que l'absentéisme ou le turnover, aide à objectiver les enjeux. La traduction de ces constats en coûts évite un discours strictement moral et renforce l'importance de la prévention. Le refus d'un employeur peut être interprété non comme une opposition définitive mais comme un indicateur de crainte ou d'incompréhension, constituant déjà un premier point d'appui. Enfin, il préconise d'avancer progressivement dans la mise en place de ces actions.

En conclusion, le Dr Duret a rappelé que la santé mentale au travail constitue un enjeu durable nécessitant des analyses fines, contextualisées et pluridisciplinaires. Les SPSTI disposent, selon lui, d'une expertise unique pour articuler les dimensions médicales, organisationnelles et humaines dans un monde du travail en évolution permanente. Les transformations en cours ouvrent une véritable fenêtre d'opportunité pour renforcer leur visibilité, leur rôle et leur légitimité. ■